

Avis voté en plénière le 14 septembre 2016

Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvement de jeunesse

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui porte sur un bien commun : la biodiversité. C'est l'indicateur de notre capacité collective à relever le défi de la transition écologique, défi majeur et central du XXI^e siècle.

Alors que la question de l'emploi reste une priorité pour les Françaises et les Français, alors que de nouveaux métiers, notamment liés à la protection de l'environnement naissent et qu'il faut adapter les formations y conduisant, alors que la France, par sa présence sur quatre continents et dans trois océans, a une responsabilité particulière, la biodiversité ne peut plus et ne doit plus échapper à l'attention des élus, notamment celle des élus régionaux qui ont vu leur compétence en matière d'emploi affirmée et élargie récemment. Dans ce cadre, l'Agence de la biodiversité créée par la récente loi, ne doit pas conduire à une déresponsabilisation des élus, alors même qu'aucun pouvoir de contrôle et de compétence réglementaire ne lui ont été donnés. Ce sont bien des choix politiques et la mobilisation des acteurs de terrain qui peuvent conduire à une prise de conscience. Ce n'est pas une agence, parfois bouc émissaire de crédits insuffisants, qui pourra remplacer la responsabilité de l' élu de faire des choix !

Aussi, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse souhaite s'attarder sur deux éléments.

Tout d'abord c'est le soutien indispensable à la recherche publique et aux emplois scientifiques, notamment dans le domaine de la biodiversité, car rappelons-le, il n'y a que 5 000 chercheurs dans ce domaine en France. Dans le cadre des investissements d'avenir, certains sites de recherche ont choisi de candidater sur le thème de l'environnement. Mais là aussi, pourquoi avoir opté pour l'absence de choix politiques en confiant la répartition des crédits de recherche à un jury international ? Pourquoi ne pas avoir assumé de faire des choix politiques par une loi de programmation de la recherche ? Si nous avons eu à étudier un tel texte dans cette assemblée, nous aurions sans doute accordé une importance toute particulière à ce sujet.

Le second élément que notre groupe entend mettre en exergue est la question de la formation, largement et bien abordée dans cet avis. Parler emploi c'est d'abord parler formation. Parler emploi dans des secteurs en émergence comme la biodiversité, c'est d'abord parler de formation tout au long

de la vie. À cette occasion, rappelons l'avis du CESE de 2013 traitant de l'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie.

Nous sommes en accord avec les orientations présentées par le rapporteur. Simplement, prenons garde à ne pas créer une énième chapelle disciplinaire. La biodiversité et sa préservation est un domaine transversal et doit être abordé comme tel dans nos établissements de formation. Nous pensons notamment aux universités qui sont les seules à garantir une formation de haute qualité, car adossée à la recherche. Nul besoin de section CNU spécifique à la biodiversité ou d'école supérieure de la biodiversité.

Aussi, la surreprésentation des hommes dans les métiers de la biodiversité, comme le relève justement l'avis, révèle une discrimination dans l'accès à ces métiers, en miroir de celle dans les filières scientifiques.

Pour conclure, la préservation de la biodiversité est enfin sortie de la confidentialité et cet avis, que nous voterons, est un excellent levier pour les élus, mais aussi pour favoriser l'engagement citoyen pour la biodiversité et la transition écologique.